Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 22/12/2025
ID : 030-213001563-20251217-DEL_2025_12_11-DE

VILLE DE MARGUERITTES

République Française
Département du Gard
Arrondissement de Nîmes

nombre de Conseillers municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
27

nombre de membres absents excusés représentés :
2

nombre de membres absents non représentés
0

date de la convocation :
11 décembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SÉANCE DU 17 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de MARGUERITTES, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, dans la salle Claude Erignac, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Rémi NICOLAS, Maire.

Membres présents : M. Rémi NICOLAS, Mme Patricia POUBLANC, M. Frédéric COURRENT, Mme Frédérique CONDET, M. Jean-Pierre CATHEBRAS, M. Bernard CHANTRIER, Mme Audrey RANC, M. Denis CANTIER, Mme Martine REARD, Mme Joëlle HUYNH, Mme Liliane GUIRAUD, Mme Florence LIMONES, M. Eric PEREDES, M. Eric MARC, Mme Sophie GOMES, Mme Laïla ACHKAR, Mme Laure DELAMON, M. Renaud LEROI, M. Yohan MESSABIER, Mme Karine PACHAIRE, M. Georges VIERNE, Mme Corinne CONSTANTY, M. Denis BRUYERE, M. Stéphane GUILLEMIN, Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA, M. Alain SAUD et Mme Margit LORBLANCHET.

Membres absents, excusés et représentés : Mme Diane ARRIAGADA (pouvoir à M. NICOLAS) et Mme Julie DELVAL (pouvoir à M. VIERNE).

Secrétaire de séance : M. Yohan MESSABIER.

Le Conseil municipal régulièrement constitué,

N° 2025/12/11 – Extension du cimetière – demande de DETR

Rapporteur : M. Renaud LEROI

1. Aspects juridiques

VU les articles L2231-1 et R2231-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

2. Eléments de contexte

Le cimetière de la ville de Marguerittes a déjà connu plusieurs extensions de sa surface en fonction de son remplissage et, de manière logique, d'un besoin de concessions toujours croissant. L'analyse de sa capacité résiduelle actuelle indique qu'un nouvel agrandissement est désormais nécessaire. La commune a donc conçu le projet d'une troisième extension sur une partie du terrain contigu, le long de la voie ferrée, en direction de l'ancienne gare.

Cette troisième extension permettra de proposer 70 concessions en caveaux 4 ou 6 places, 15 concessionS en pleine terre, 10 cavurnes et un jardin du souvenir.

Dans la continuité de la dynamique de lutte contre les îlots de chaleur initiée par la commune, ces travaux ont été pensé afin d'optimiser les espaces de végétalisation et de désimperméabilisation. Ainsi, il est prévu de végétaliser l'entre tombes de la partie centrale et chaque fois que cela est techniquement possible, d'installer des arbres de hautes tiges afin d'apporter ombre et fraîcheur aux visiteurs.

Publié le : 24/12/2025 12:35 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/47982

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 22/12/2025
ID : 030-213001563-20251217-DEL_2025_12_11-DE

Les travaux sont prévus au printemps 2026. Il s'agira d'une opération de travaux avec une maîtrise d'œuvre externe et des études préalables.

Dans ce cadre, il est nécessaire d'établir un premier plan de financement sur la base des estimations préalables et de solliciter nos partenaires financiers publics.

3. Incidence financière

Le montant est issu d'une première estimation des travaux sur devis conformément à la demande de l'Etat. Ceux-ci devront faire l'objet d'une consultation conformément aux règles de la commande publique ; les montants sont donc susceptibles d'évoluer.

Montant estimé : 333 448 € TTC pour l'aménagement de cette nouvelle extension du cimetière.

Ces travaux sont éligibles au soutien financier de l'Etat au titre de la DETR.

Dépenses HT		Recettes	€	%
Maîtrise d'œuvre - Etudes	10 800,00 €	Etat (DETR)	111 149,40 €	40 %
Etudes	8 290,00 €			
Travaux	233 522,50 €			
Aléas	25 261,00 €	**Total des subventions**	111 149,40 €	**40 %**
		reste à charge commune	**166 724,10 €**	**60 %**
Dépenses HT	**277 873,50 €**	**Recettes**	**277 873,50 €**	**100 %**

4. Décisions

Après avis de la commission, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** le principe d'extension du cimetière et le démarrage des travaux en 2026.

Article 2 : **autorise** M. le Maire à signer tout document permettant l'exécution de cette délibération.

5. Annexe

Néant

Pour extrait certifié conforme

Yohan MESSABIER
Secrétaire de séance

Rémi NICOLAS
Maire

MAIRIE de MARGUERITTES (Gard)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Délai et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères – 30941 Nîmes cedex 09) dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Rémi NICOLAS
Maire de MARGUERITTES

MAIRIE de MARGUERITTES (Gard)

Publié le : 24/12/2025 12:35 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/47982